

6. Procès-verbaux de l'Assemblée, 1777-1787, (incomplet), 1789-1802 (reliés en un volume), 1803-1811 (reliés en un volume), 1812 (1ère session), 1812 (2e session), 1813, 1814, 1815, 1816, 1817, 1818, 1819, 1845.

Ile du Prince-Edouard.

Laws, 1773-1844. 1 volume 8vo., 1851.

Annual laws, 1846, 1848, 1852, 1855, 1858, 1860.

Nouveau-Brunswick.

Public Statutes, vol. 2, 8vo., Fredericton, 1854.

Annual laws, 1886.

On trouvera annexé à ce rapport la liste des dons faits à la bibliothèque durant l'année.

Le catalogue des nouveaux ouvrages achetés depuis la dernière session a été préparé et sera bientôt distribué aux membres des deux Chambres.

Le tout respectueusement soumis.

A. D. DECELLES, *B.G.*

MARTIN J. GRIFFIN, *B.P.*

Bibliothèque du Parlement,
12 mars 1903.

(Pour liste des ouvrages déposés, dons, etc., voir Documents de la Session No. 33.)

L'honorable Président a présenté au Sénat un état d'affaires de la Compagnie de Prêts et de Placements Britannique Canadienne (à responsabilité limitée) pour l'année expirée le 31 décembre 1902 ; aussi une liste des actionnaires au 31 décembre 1902, en conformité de l'article 33 du chapitre 57, 39 Victoria.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit :—

(Voir Documents de la Session No 43.)

L'honorable Président du Sénat a présenté à la Chambre le rapport du greffier du Sénat relatif à l'absence de l'honorable Louis F. R. Masson, pendant deux sessions consécutives.

Le dit rapport a alors été lu par le greffier, et il est comme suit :—

SÉNAT.

BUREAU DE GREFFIER,

OTTAWA, 16 mars 1903.

A l'honorable Lawrence Geoffrey Power,
Président du Sénat.

En conformité avec la règle 99 du Sénat, j'ai l'honneur de faire rapport, pour l'information du Sénat, qu'un examen des journaux de cette Chambre démontre que l'honorable Louis F. R. Masson, l'un de ses membres représentant le district électoral des Mille Isles, dans la province de Québec, a manqué pendant les deux dernières sessions du présent Parlement de paraître au Sénat.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, ..

Votre obéissant serviteur,

SAM'L E. ST-O. CHAPLEAU,

Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du discours de Son Excellence, prononcé du Trône à l'ouverture de la troisième session du neuvième parlement, ayant été lu,